

MAIRIE DE SAINT AMANS DU PECH 82150

Republique Française, Département de Tarn et Garonne

Tél : 05.63.95.21.91

e.mail : mairie@st-amans-du-pech.fr

2025 011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24/06/2025

Objet : convention d'occupation du domaine public accordée à l'association JVM Karteam Racing

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Monsieur Bernard REGNARD, Maire.

Date de convocation : 10/06/2025

Présents : REGNARD Bernard, Maire, MERLY Julien, 1^{er} Adjoint, GREGOIRE Cédric, 2^{ème} Adjoint, ROSSI Marcel, 3^{ème} Adjoint, DAL ZOVO Corine, DOUMERGUE Didier, HERAULT Guy, JEAN Claire, LUSSAGNET Jérôme, TAILLADE Gilles.

Excusée : DEBUS Vanessa.

Secrétaire de séance : JEAN Claire.

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire expose la demande de l'Association JVM Karteam Racing, qui souhaite occuper une partie de la Place du Foirail pour un repas le samedi 28 juin 2025 à partir de 18 heures. Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'examiner les termes de la convention d'occupation du domaine public à signer avec l'Association JVM Karteam Racing.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

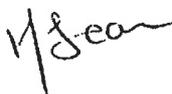
- **Décide d'approuver** les termes de la convention entre la commune et l'Association JVM Karteam Racing ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention au nom et pour le compte de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, Saint Amans du Pech, le 24 juin 2025.

La secrétaire de séance,
Claire JEAN



Le Maire,
Bernard REGNARD.

